



**Proposition technique et financière à la commune de Malarce Sur la Thines , pour le financement, la construction et l'exploitation d'une centrale photovoltaïque.**

La commune de Malarce Sur la Thines dispose du potentiel de production électrique de sources renouvelables pour couvrir une part significative des consommations de ses habitants. Aurance Énergies souhaite accompagner la commune face aux défis de la transition énergétique, et construire avec elle et ses habitants des solutions concrètes et participatives. Elle propose sous réserve de faisabilité technique et économique, de **porter des projets de production d'énergies renouvelables sur le patrimoine public, et d'encourager la mobilisation des habitants du village.**

**Projet Solaire :**

Aurance Énergies propose de développer un projet de centrale photovoltaïque raccordée au réseau sur la toiture communale identifiée :

Site	Surface de toit concernée	Puissances crêtes potentielles
Mairie	80m <sup>2</sup>	12 kWc maxi (9kWc + 3kWc)

Si la faisabilité technico-économique est avérée, elle fera construire et exploitera les centrales sur une durée d'au moins vingt ans.

Aurance Energies et la commune s'engageront à se lier par une convention d'occupation temporaire de droits réels qui fixera notamment les conditions de rémunération pour la commune, et le devenir de la centrale ( Cession à titre gracieux de la partie solaire à l'issue de la convention , ou démontage de celles ci aux frais d'Aurance Énergies .)

Gamme de puissance	9 kWc	12kWc	36kWc	100kWc
Loyers forfaitaires pour centrales orientées sud , sans contraintes majeures	150€/an	200€/an	500€/an	1200€/an

**Cession anticipée :**

La cession anticipée de la centrale sera possible a la date anniversaire du contrat d'achat, est proposée comme suit :

Valeur de cession égale au montant de la valeur comptable résiduelle ( part non amortie de l'installation) majorée de 10 %.

Selon les estimations actuelles et à titre indicatif uniquement , pour un budget initial de 26 000€ , l'amortissement annuel prévu est de 1300 € annuel . ( 1/20e des coûts de la centrale , hormis les onduleurs , amortis sur 10 ans)

### **Mobilisation citoyenne**

Aurance Énergies organisera une réunion publique d'informations. Ce faisant elle accueillera les idées et les projets privés des habitants, ce qui pourra aboutir à :

- La réalisation de projets sur des toitures privés :

Aurance Energies pourra étudier le portage de projets sur des bâtiments privés, aux mêmes conditions de rémunération que pour les bâtiments communaux.

- La mobilisation de l'épargne citoyenne locale :

La population et la commune de Malarce Sur la Thines sont invités à participer activement à la démarche. Le capital d'Aurance Énergies est ouvert selon les conditions suivantes : Sur le principe coopératif une personne/une voix, toutes prises de parts (50€ minimum) donne droit à un droit de vote sur les décisions de la société, ainsi qu'à des dividendes, lorsque leur distribution est votée en assemblée générale.

Dans une éthique non spéculative et pour permettre de réinvestir dans de nouveaux projets ces dividendes seront plafonnées à 4 %. Un engagement de 5 ans est souhaitable avant un possible remboursement.

Fait a Aubenas le 10/07/19  
Cédric Vinatier,  
Président de la SAS AURANCE Energies

